

Les élus de Pully donnent leur feu vert à la densification du centre-ville

Urbanisme

Le règlement du plan de quartier Clergère-Sud a été adopté après discussion sur les loyers et les places de parc

En plein cœur de Pully, le quartier du sud de la Clergère se prépare à accueillir de nouveaux habitants. L'îlot de bâtiments hétéroclites situés entre l'avenue du Prieuré, la place de la Clergère, le chemin du Pré-de-la-Tour et les rails CFF va se

densifier pour répondre à la demande pressante. Une trentaine de nouveaux logements seront créés dans les bâtiments rehaussés de deux niveaux ou reconstruits.

Le règlement du plan de quartier adopté mercredi soir par le Conseil communal a fait l'objet de deux amendements. Le premier, rédigé par la Commission d'urbanisme, impose aux propriétaires de proposer des logements d'utilité publique sur l'espace gagné: 20% du total de la surface de plancher, soit une dizaine d'apparte-

ments à loyer modéré. «Une compensation indispensable», estime Gérard Mieli (PS), président de la commission.

Recommandant à leurs collègues d'attendre avant de voter, les auteurs du rapport de minorité ont fait remarquer qu'aucune base légale ne permettait d'imposer ce quota. Le canton et les propriétaires des bâtiments doivent en effet donner leur accord. Réponse du syndic, Gil Reichen: «Attendre quoi? Oui, il y a une incertitude. Mais, si les propriétaires n'acceptent pas la volonté politique, il n'y aura pas de plan de quartier du tout. Ils ont le choix entre une contrainte supplémentaire ou l'abandon du projet.» Le Conseil communal s'est rallié à son avis (52 voix favorables, 25 contre et 5 abstentions), entérinant le règlement et levant les 3 oppositions.

Le second amendement concerne les places de parc. Les autorités souhaitant un îlot vert et sans voiture, elles avaient prévu une absence totale de stationnement. L'amendement signé Jean-Marc Duvoisin (PLR), accepté contre l'avis de la gauche, stipule que des places pourront être créées en sous-sol.

Côté loyers, le municipal Martial Lambert a assuré que la hausse sera limitée et que les propriétaires se sont engagés à maintenir les locataires actuels ou à les reloger en cas de démolition.

Marie Nicollier